



AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) applicables sur le **côté ouest de l'avenue Claude-Champagne** sont modifiées de la façon suivante :
 - Par le remplacement, à l'alinéa d), des mots « 8h à 9h et de 16h30 à 17h30 » par les mots « 7h à 9h et de 15h à 18h » ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 FÉVRIER 2025.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	3 décembre 2024
Adoption du règlement :	4 février 2025
Publication et entrée en vigueur du règlement :	XX février 2025

Dossier 1245069033

DOCUMENT ANNEXE A LA
RESOLUTION CA25 16 0XXX
DU 4 FEVRIER 2025